

Compte-rendu de la réunion de la commission du 6 juin 2003 publié sous la seule responsabilité de la Direction de Sciences Po.

Ce compte-rendu a été relu et approuvé par M. Jean-Paul Fitoussi, Président de la commission et M. Louis Chauvel, son rapporteur.

Etaient présents :

> Jean-Paul FITOUSSI, Président de la commission, Président de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques, Président du Conseil Scientifique de l'IEP de Paris.

> **10 représentants étudiants élus au Conseil de direction et à la Commission paritaire de Sciences Po** (16 étudiants élus au Conseil de direction ou à la Commission paritaire sont membres de la commission).

BOUGEARD Manuel	UNEF
CASTRO BEDOYA Eliana (représentée par Julien BOURROUILHOU)	Interzaide
CLEMENT Alexandre	Interzaide
DE MONNERON Laurent	UNI
DETRIE Domitien	UNEF
GOULARD Jean-Baptiste	Interzaide
GOURINAT Léonard	UNI
JIMENEZ SORIANO Andrea	Interzaide
N'DOUR Thymée	UNEF
RICCI Caroline	UNEF

> **2 représentantes des salariés de Sciences Po** : Catherine BLANC, responsable administrative au DESS Management et Politiques d'entreprise, pour la section CGT et Sylvie RENAULT, secrétaire des 1^{er} cycles, pour la section CFDT.

> Thierry BERT, Inspecteur général des Finances, chef du service de l'Inspection générale des Finances, Louis CHAUVEL, sociologue, Maître de conférence des universités à l'IEP de Paris, François RACHLINE, économiste à l'Université de Paris X, vice-président du Conseil de Direction de l'IEP de Paris, Bernard STIRN, Conseiller d'Etat, Président adjoint de la section du contentieux du Conseil d'Etat.

> Richard DESCOINGS, Directeur de Sciences Po.

> Information sur l'évolution du nombre d'étudiant

Jean-Paul Fitoussi introduit la séance en précisant que pour la première fois la commission accueille deux représentants des salariés de Sciences Po : Catherine Blanc, responsable administrative du DESS de Management et Politique d'entreprises pour la section CGT et Sylvie Renault du secrétariat des premiers cycles pour la section CFDT.

Richard Descoings explique les raisons de la participation tardive des représentants des salariés à la commission. En effet, il avait été proposé au secrétaire du Comité d'entreprise de désigner deux représentants des salariés à la commission. Celui-ci a préféré que la question soit posée à l'ensemble du Comité d'entreprise. Les élus de deux syndicats de salariés, la FSU et la CFTC, n'ont pas souhaité participer à la commission. Les deux autres syndicats des personnels de Sciences Po ont, en revanche, fait part de leur volonté de prendre part aux débats.

Trois hypothèses d'évolution du nombre d'étudiants et leurs conséquences sont présentées à la commission (cf document en annexe pour le détail des simulations).

La première prévoit la stabilisation du nombre d'étudiants tel qu'il est aujourd'hui, la deuxième, la stabilisation du nombre d'étudiants admis et la troisième, le maintien des taux de sélection aux examens d'entrée.

La stabilisation du nombre d'étudiants inscrits permettrait de maintenir le budget de Sciences Po à un niveau proche du niveau actuel mais conduirait à réduire considérablement les taux de sélection aux examens d'entrée.

La stabilisation du nombre d'étudiants admis ou celle des taux de sélection aux examens d'entrée reviendrait à augmenter, dans de plus ou moins importantes proportions, le nombre d'étudiants inscrits. Il serait, dans ces conditions, difficile de maintenir le gel des recrutements des personnels administratifs et de ne pas augmenter les vacances pédagogiques.

Cette question devra être tranchée par le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche puisque les vacances pédagogiques sont financées par la dotation globale de fonctionnement accordée à Sciences Po.

Il est également à noter que ces hypothèses ont été réalisées à structure pédagogique constante. Or des modifications importantes sont à envisager avec la transformation des DEA et DESS en Masters. Aujourd'hui près de 500 étudiants sont inscrits en DEA et DESS. Même si leur nombre reste stable, le passage de la formation des Masters en deux ans (les étudiants seront recrutés en 4^{ème} année et pourront éventuellement obtenir en parallèle le diplôme de Sciences Po) devrait induire un doublement mécanique de ce stock d'étudiants.

Jean-Paul Fitoussi informe la commission que les enseignants sont, de manière générale, très satisfaits des étudiants et qu'ils en reconnaissent le très bon niveau. Dans ces conditions, abaisser encore le taux de sélection serait faire preuve de malthusianisme. Selon lui, une des grandes inconnues de la « Mastérisation » sera l'effet, sur les candidats, de la possibilité d'obtenir un double diplôme.

InterZaide souhaite connaître le taux de sélection du dernier examen d'entrée en 4^{ème} année et remarque que si l'hypothèse du maintien du taux de sélection actuel est suivie, il y aurait rapidement à Sciences Po plus de 7000 étudiants qui ne pourraient être accueillis dans les locaux actuels.

Richard Descoings confirme que des adaptations des locaux seront à envisager si cette hypothèse est retenue. Il précise que, sur plus de 2600 candidats à la procédure d'admission en 4^{ème} année, 850 ont été admissibles pour près de 400 admis.

Thierry Bert souligne qu'avant de décider d'augmenter ou non le nombre d'étudiants de haut niveau à Paris, l'Etat se posera la question de l'équilibre du territoire français. Il s'interroge également sur la réaction du marché de l'emploi face à l'arrivée de jeunes diplômés plus nombreux.

Bernard Stirn réaffirme les propos tenus sur le très bon niveau des étudiants et en tient pour preuve la grande réussite des diplômés de Sciences Po aux concours administratifs et notamment à la dernière session du concours des tribunaux administratifs ouvert pour la première fois cette année aux moins de 25 ans.

François Rachline s'interroge sur les logiques et philosophies sous-jacentes aux trois hypothèses d'évolution du nombre d'étudiants présentées.

Richard Descoings ne sait pas encore quelle sera la position, déterminante, du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche sur ces différentes hypothèses.

Si le nombre d'étudiants est limité, la mission de Sciences Po sera plus proche de celle d'une grande école. Cela signifierait la fin de l'effort fait pour « universitariser » Sciences Po pour aller vers une situation, certes efficiente, où les places, plus rares, ne seraient occupées que par ceux qui ont la plus parfaite maîtrise de l'enseignement secondaire. Cela reviendrait à tourner le dos à la démocratisation.

Si les premiers cycles délocalisés contribuent à répondre à la problématique de l'aménagement du territoire, il est à noter que les étudiants des IEP de province restent très nombreux à se porter candidats à l'entrée en 4^{ème} année à Paris. Par ailleurs, la fermeture de la Prépa 'Concours

parisienne aux étudiants provinciaux, demandée par les IEP pour encourager les préparations locales, n'a pas permis à ces dernières d'obtenir de meilleurs résultats.

Il n'est pas possible de dire que l'insertion sur le marché du travail pose problème. Les jeunes diplômés réussissent aussi bien aujourd'hui qu'ils réussissaient hier et leurs premières rémunérations sont, en moyenne, très légèrement inférieures à celles des diplômés d'HEC ou de l'ESSEC. De plus, pour près de 30% des diplômés, ceux qui sont étrangers, le marché du travail n'est lui même pour l'essentiel pas français. La question des débouchés dépend également des aspirations professionnelles des étudiants. Par exemple, le recrutement d'un journaliste est traditionnellement un processus long qui passe par des périodes de stages et de piges.

Jean-Paul Fitoussi note que Sciences Po est une université européenne et que le marché du travail à considérer est le marché européen. Pourquoi « rationner » le nombre des étudiants de Sciences Po alors que la société a toujours plus besoin d'étudiants de mieux en mieux formés ?

L'UNEF demande quelle cible, en termes de nombre d'étudiants, le Ministère de l'Education Nationale pourra fixer et si cela aboutira à la transformation de l'examen d'entrée en concours.

Richard Descoings précise que le Ministère de l'Education Nationale ne fixera jamais officiellement de cible mais aura une influence indirecte le nombre d'étudiants en décidant ou non de continuer à augmenter les financements accordés à Sciences Po.

L'examen d'entrée ne pourra pas devenir un concours car jamais aucune indication n'est donnée à l'avance sur le nombre de reçus.

Thierry Bert rappelle que la sélection à un examen d'entrée se fait sur le niveau des candidats alors que, pour un concours, seul importe le nombre de places ouvertes.

InterZaide remarque qu'un taux de sélection très faible pourrait avoir une influence négative sur le nombre de candidats et dissuader ceux que le dispositif d'aide sociale auraient, dans un premier temps, incité à vouloir faire leurs études à Sciences Po.

Pour **Jean-Paul Fitoussi**, seule une sélection fondée sur le mérite est équitable. Les autres principes sont des rationnements.

> Information sur les conséquences budgétaires du nombre d'étudiants

3 projections de l'évolution du budget de Sciences Po correspondant aux hypothèses d'évolution du nombre d'étudiants sont présentées à la commission (le détail de ces projections est en annexe).

1) Si le nombre d'étudiants reste stable

L'augmentation du budget correspond à l'application d'un taux d'inflation moyen de 2,5% par an, à l'augmentation mécanique de la masse salariale à nombre d'emplois constant et à la révision des loyers selon l'indice du coût de la construction.

2) Si le nombre d'étudiant augmente pour atteindre 6650 étudiants

Cette projection budgétaire prend en compte une augmentation progressive de la rémunération des enseignants vacataires, la création de 13 emplois administratifs et des dépenses de fonctionnement et des investissements constants.

3) Estimation du coût des propositions faites par Richard Descoings à la commission à ajouter aux scénarios précédents .

Création d'une Maison de Sciences Po à la Cité Universitaire (financée pour moitié par Sciences Po, et pour moitié par la Cité Universitaire), augmentation de l'aide sociale et investissements informatiques supplémentaires.

Richard Descoings indique que les négociations avec la Cité Universitaire ont débuté et que les étudiants de Sciences Po qui habitent aujourd'hui à la Cité Universitaire sont étroitement associés au projet.

InterZaide souhaite savoir si une éventuelle augmentation de la rémunération des enseignants vacataires serait prise en charge par l'Etat ou par Sciences Po.

Richard Descoings répond que la demande sera adressée au Ministère de l'Education Nationale mais que, dans la situation actuelle, il est peu probable qu'elle reçoive une réponse favorable.

Jean-Paul Fitoussi rappelle que l'Etat s'est engagé à faire passer le déficit budgétaire sous la barre des 3% du PIB, ce qui représente un effort budgétaire considérable. Dans ce contexte, les interlocuteurs de Sciences Po ne sont pas seulement l'Etat français mais aussi la Commission européenne.

François Rachline rappelle que la rémunération des enseignants vacataires n'a pas été réévaluée depuis 1991.

Catherine Blanc remarque que beaucoup d'enseignants vacataires travaillent en entreprise et que les vacations pédagogiques ne représentent qu'une part minime de leurs revenus. Ces enseignants demandent avant tout la valorisation du travail qu'ils effectuent pour Sciences Po plutôt qu'une meilleure rémunération.

Jean-Paul Fitoussi souligne l'importance de passer un véritable contrat avec les enseignants. Les rémunérations ont un effet symbolique fort pour un plus grand engagement des enseignants envers Sciences Po. Seul un tiers des enseignants vacataires travaillent dans l'entreprise et pour beaucoup, cette rémunération représente un complément de ressources significatif.

Catherine Blanc souhaite savoir si l'augmentation de la rémunération des vacations pédagogiques sera percutée sur la rémunération des salariés.

Jean-Paul Fitoussi note que cette augmentation serait un rattrapage sur 12 ans et que l'idée est de passer d'une rémunération équivalente à 80% du SMIC à une rémunération équivalente au SMIC. La rémunération horaire des vacations pédagogiques ne prend pas en compte le temps de préparation des cours. Parallèlement, les enseignants de Sciences Po sont de plus en plus sollicités par d'autres institutions qui leur proposent des rémunérations bien plus avantageuses. Dans ce contexte, les ressources en enseignants de qualité pourraient se tarir.

Bernard Stirn relève que les enseignants vacataires à qui l'on propose des rémunérations plus attractives ailleurs restent peu de temps à Sciences Po.

Jean-Paul Fitoussi indique qu'il prépare avec Louis Chauvel, pour la prochaine réunion de la commission, des simulations sur ce que pourraient être les tarifs des droits de scolarité.

InterZaide note que les contreparties à l'augmentation des droits de scolarité ont été proposées par Richard Descoings à la fin de la dernière réunion de la commission et que tout le monde n'a pas eu le temps de réagir. Notamment, la question de savoir si l'augmentation de l'aide sociale devrait profiter à tous les boursiers ou devrait en particulier se porter sur les plus défavorisés n'a pas été discutée.

Richard Descoings signale qu'il est pour l'instant essentiel de faire largement savoir que la situation des boursiers est plus favorable à Sciences Po.